

Séance du : 10 juillet 2017

n° 43/2017

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à 17 heures 30

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.
Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

Avaient donné pouvoir :

E.FABRE DURAND à R.DUFOUR, JL GOUXETTE à A.ITIER, P.MAUGARD à P.MONOD, P.POUNT BISET à B.FAVROT, P.ROSSIGNOL à N.CALMET, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 62

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY.
Mrs Roger DUFOUR, Bernard FAVROT, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT.

Excusés :

Mme Sophie ADROIT.
Mrs Serge CAZENAVE, Jean-Claude LANDET, Robert MASSICOT, Serge SERRANO, Pierre VIDAL.

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Président indique que :

- conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant à qui il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.
- le comité syndical avait validé par délibération 17/2011 du 27 avril 2011 la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe
- l'agent nommé sur ce poste est lauréat de l'examen d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe et que pour assurer sa nomination, il convient de revoir le tableau des effectifs.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Aout 2017 qui sera rémunéré par référence au cadre d'emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe. Les crédits sont inscrits au budget du PETR du Pays Lauragais.
- De définir les missions attachées à ce poste comme suit :
 - Secrétariat :
 - Gestion administrative du PETR
 - Standard téléphonique / Accueil du public
 - Suivi de la planification des réunions et de l'agenda de l'équipe
 - Revue de presse
 - Gestion de la comptabilité / budget du PETR
 - Budget : montage, préparation du compte administratif et du budget primitif
 - Enregistrements comptables des mandats / titres
 - Analyse financière régulière / Suivi annuel en lien avec la trésorerie
 - Gestion du personnel
 - Rédaction des arrêtés, gestion des absences (congs, RTT, maladie ...), déclarations diverses
 - Gestion de la paie
 - Suivi des dossiers de carrière des agents (en lien avec le cdg31)
- D'actualiser le tableau des effectifs

**Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

- 1°) – **d'AUTORISER** la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe selon les modalités exposées, à compter du 1^{er} Août 2017,
- 2°) – **de MODIFIER** le tableau des effectifs,
- 3°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Avignonet Lauragais, le 10 juillet 2017.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr